



المندوبية السامية للتخطيط
+٠٥٤٤٤٠٤٤+ +٠٤٠++٠٤٤+ | ٨٠٤٤٤٤٠
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN



Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Caractéristiques démographiques
et socioéconomiques de la population

Note sur les principaux résultats

Décembre 2024



Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024

Caractéristiques démographiques
et socioéconomiques de la population

Note sur les principaux résultats



Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, réalisé en septembre 2024 sous les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi et conformément aux recommandations des Nations Unies, constitue une base de données d'indicateurs démographiques et socioéconomiques couvrant tous les niveaux territoriaux. Il permet une prise de décision éclairée pour le développement du pays. Cette opération s'inscrit dans un contexte national marqué par l'adoption d'un modèle d'État social et d'une économie inclusive impactée par les répercussions de crises multiples, notamment la pandémie de Covid-19, la sécheresse et l'inflation.

La réalisation de cette opération nationale a bénéficié de nouveautés technologiques et méthodologiques visant à optimiser le coût budgétaire et à améliorer la qualité des données collectées. Il s'agit d'une :

- . **Cartographie moderne** du territoire national et des établissements économiques, basée sur un Système d'Information Géographique mobile. Cette approche a permis de subdiviser le territoire national en districts de recensement assurant le géoréférencement des établissements économiques et des infrastructures sociales de base.
- . **Méthodologie basée sur un double questionnaire :**
 - . **Questionnaire court**, administré à l'ensemble des ménages, permettant de recueillir des données sur les structures démographiques, les typologies du parc logement et les phénomènes rares, tels que la migration internationale et la mortalité.

- . **Questionnaire long, administré** à un échantillon de 30% des ménages, qui explore des thématiques émergentes, telle que la couverture médicale, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et les questions liées à l'environnement. En outre, il approfondit des thèmes classiques des recensements, notamment la fécondité, le handicap, l'analphabétisme, l'éducation, l'activité économique, la mobilité, ainsi que les conditions d'habitat des ménages.

- . **Formation en deux phases**, la première, en ligne, a concerné les bases théoriques, tandis que la seconde, réalisée en présentiel, dispensant une formation pratique sur tablette. Cette dernière s'est déroulée en trois étapes pour permettre la formation d'un dispositif humain de 55.000 participants.
- . **Collecte informatisée des données** auprès des ménages par l'utilisation de tablettes électroniques incorporant une application de collecte assistée par informatique. Ce dispositif a permis de tester instantanément la validité et la cohérence interne des déclarations des ménages et d'assurer un transfert sécurisé des données aux serveurs centraux. En parallèle, l'utilisation d'un système applicatif web a assuré le suivi en temps réel des enquêteurs, des contrôleurs et des superviseurs sur le terrain. En outre, l'adoption de ces technologies a permis la réduction des délais de traitement et de diffusion des résultats.

La présente note aborde les principaux résultats du recensement aux niveaux national et régional. Les indicateurs démographiques et socioéconomiques désagrégés aux niveaux régional, provincial et communal, sont accessibles sur le site officiel du Haut-Commissariat au Plan (www.hcp.ma).

I. Population du Maroc

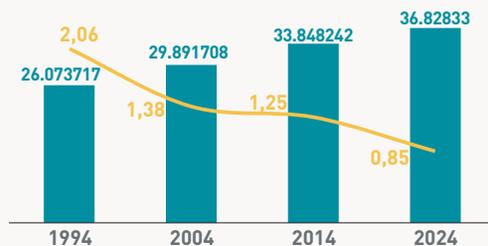
I. Population du Maroc

Un ralentissement de la croissance démographique

Au 1^{er} septembre 2024, la population légale du Royaume du Maroc s'élève à 36.828.330 habitants. Comparée au recensement de 2014, l'effectif de la population a augmenté de 2.980.088 personnes, reflétant un taux d'accroissement annuel moyen de 0,85% nettement inférieur au taux de 1,25% enregistré entre 2004 et 2014.

Cet accroissement démographique est porté principalement par la dynamique de la population urbaine, qui est passée de 20.432.439 habitants en 2014 à 23.110.108 en 2024, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 1,24%. Parallèlement, la population rurale a connu une progression modérée, augmentant de 13.415.803 personnes en 2014 à 13.718.222 en 2024, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,22%.

Figure 1 : Evolution de l'effectif de la population et taux d'accroissement annuel moyen



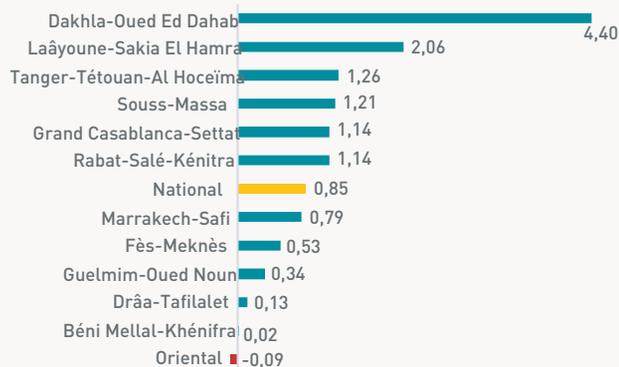
■ Population (millions) — Taux d'accroissement annuel moyen

Source : HCP, RGPH 1994, 2004, 2014, 2024

La répartition spatiale de la population révèle que 71,2% des habitants est concentré dans cinq régions comptant chacune plus de quatre millions d'habitants. La région de Casablanca-Settat vient en tête, avec 7,689 millions de personnes, suivie de Rabat-Salé-Kénitra, avec 5,133 millions, Marrakech-Safi, avec 4,892 millions, Fès-Meknès avec 4,468 millions, et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, avec 4,030 millions. Le reste de la population est réparti entre les autres régions, avec des effectifs allant de 3,020 millions pour Souss-Massa à 219.965 à Dakhla-Oued Ed-Dahab.

La dynamique démographique observée entre 2014 et 2024 est principalement portée par les régions de l'axe Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, d'une part, et par les régions de Marrakech-Safi et Souss-Massa d'autre part. Ces régions contribuent par 86,2% au croît global de la population et présentent des taux d'accroissement annuel moyen qui dépassent la moyenne nationale durant cette même période.

Figure 2 : Taux d'accroissement annuel moyen par région entre 2014 et 2024



Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

En termes d'urbanisation, le poids de la population résidente en milieu urbain a atteint 62,8% en 2024, contre 60,4% en 2014. Ce taux d'urbanisation est particulièrement élevé dans les régions de Laâyoune-Sakia El Hamra (92,4%), Dakhla-Oued Ed-Dahab (80,4%), Casablanca-Settat (73,3%) et Rabat-Salé-Kénitra (70,7%). En revanche, les taux les plus faibles se trouvent dans les régions de Marrakech-Safi (46,0%) et Drâa-Tafilalet (36,7%).

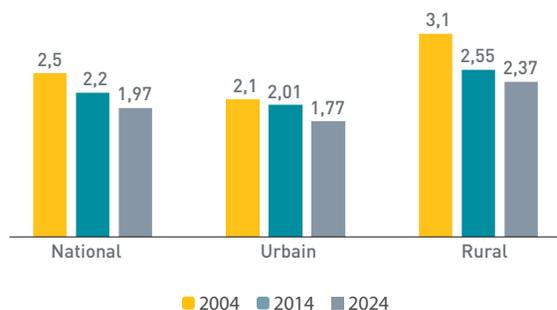
La baisse de la fécondité se poursuit

La baisse du taux d'accroissement de la population s'explique principalement par la diminution continue de la fécondité. L'Indice Synthétique de la Fécondité (ISF), exprimé en nombre moyen d'enfants par femme, est passé de 2,5 en 2004 à 2,2 en 2014, pour atteindre 1,97 en 2024. Ce niveau de fécondité est désormais inférieur au seuil de remplacement des générations¹, qui est de 2,1 enfants par femme.

¹ Le seuil de remplacement des générations correspond au nombre moyen d'enfants nécessaire pour que chaque génération en engendre une suivante de même effectif. Il est de 2,1 enfants par femme.

La tendance à la baisse de la fécondité concerne à la fois les femmes urbaines et rurales. Le nombre moyen d'enfants par femme en milieu urbain est de 1,77 en 2024 contre 2,01 en 2014, tandis qu'en milieu rural, il est de 2,37 en 2024 contre 2,55 en 2014.

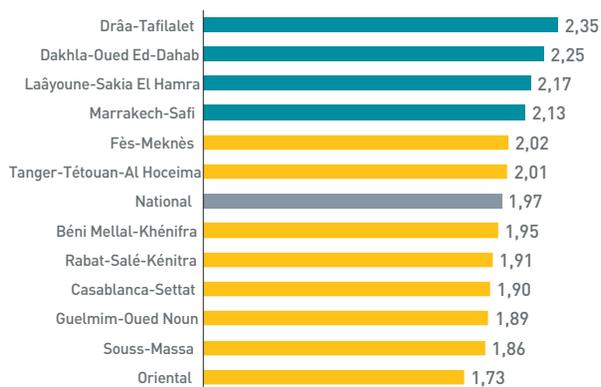
Figure 3 : Evolution de l'ISF par milieu de résidence



Source : HCP, RGPH 2004, 2014 et 2024

La fécondité varie de manière significative entre les régions, reflétant une dynamique démographique différenciée dans l'espace. Les niveaux de l'ISF dépassent le seuil de remplacement des générations dans les régions de Drâa-Tafilalet (2,35), Dakhla-Oued Ed-Dahab (2,25), Laâyoune-Sakia El Hamra (2,17) et Marrakech-Safi (2,13). En revanche, le reste des régions affichent des indices de fécondité inférieurs au seuil de remplacement, traduisant une transition démographique avancée, particulièrement dans les régions de l'Oriental (1,73), de Souss-Massa (1,89), de Casablanca-Settat (1,90), de Rabat-Salé-Kénitra (1,91) et de Béni Mellal-Khénifra (1,95).

Figure 4 : L'ISF par région en 2024



Source : HCP, RGPH 2024

La tendance à la baisse de la fécondité reflète les changements dans les comportements matrimoniaux. Bien que l'âge moyen des femmes au premier mariage ait légèrement diminué de 25,7 ans à 24,6 ans, la baisse de la fécondité est avant tout un résultat d'une utilisation plus large des moyens contraceptifs².

Dans ce même contexte, le phénomène du célibat définitif à 55 ans s'est amplifié, avec un taux de célibat de 9,4% en 2024 contre 5,9% en 2014. Il demeure élevé parmi les femmes (11,1%) que parmi les hommes (7,6%), et en milieu urbain (10,3%) qu'en milieu rural (7,6%).

La baisse de la fécondité s'inscrit également dans un contexte marqué, d'une part, par l'augmentation de la proportion des divorcés âgés de 15 ans et plus, de 2,2% à 3,3% entre 2014 et 2024 pour les deux sexes et de 3,3% à 4,6% pour les femmes, et, d'autre part, par les répercussions de la pandémie Covid-19 ayant éventuellement incité de nombreux couples à différer leurs projets de mariage et de procréation.

Baisse de la part des enfants de moins de 15 ans et accélération du vieillissement

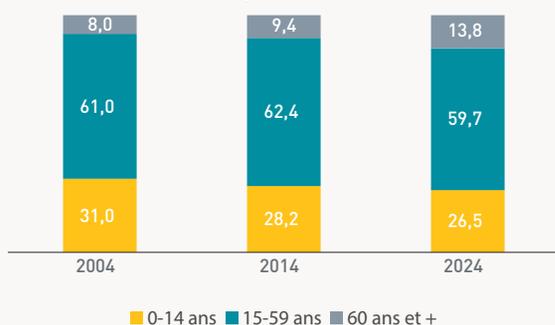
Résultats de ces changements démographiques, la pyramide des âges enregistre une tendance à l'inversion marquée, d'une part, par la baisse de la part des jeunes de moins de 15 ans de 28,2% en 2014 à 26,5% en 2024 et de la proportion de la population en âge d'activité (15 à 59 ans) de 62,4% en 2014 à 59,7% en 2024 et d'autre part, par l'augmentation de la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus de 9,4% en 2014 à 13,8% en 2024.

La population âgée de 60 ans et plus compte près de 5 millions de personnes en 2024 contre 3,2 millions en 2014, soit un accroissement annuel moyen de 4,6% nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population (0,85%). Cette dynamique témoigne du vieillissement accéléré de la population, un phénomène qui transforme profondément la structure démographique.

Un peu plus de la moitié des personnes âgées (58,8%) a moins de 70 ans, 28,3% d'entre elles sont âgées entre 70 et 79 ans et 12,9% ont 80 ans et plus. Cette situation pose des défis importants en matière de prise en charge des besoins spécifiques des personnes âgées, notamment dans les domaines de la santé, de la protection sociale et des infrastructures sociales adaptées.

² La prévalence contraceptive a progressé de 63% en 2004 à 71% en 2018, Ministère de la Santé, ENPSF, 2003-04 et 2018.

Figure 5 : Evolution de la structure par groupe d'âges (en %)

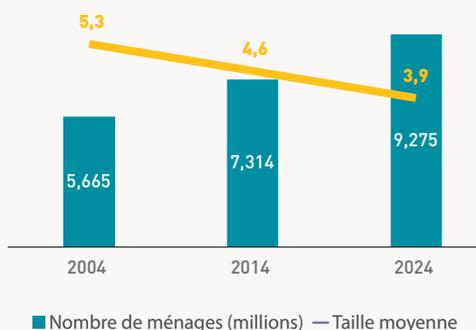


Source : HCP, RGPH 2004, 2014 et 2024

Des ménages de taille plus réduite

Au 1^{er} septembre 2024, le nombre de ménages s'élève à 9.275.038 contre 7.313.806 en 2014, affichant ainsi, un taux d'accroissement annuel moyen de 2,4% contre 2,6% durant la période 2004-2014. Cet accroissement des ménages s'est produit à un rythme bien plus rapide que celui de la population (2,4% contre 0,85%). En conséquence, la taille moyenne des ménages, exprimée par le nombre de personnes moyen par ménage, a diminué de 4,6 personnes en 2014 à 3,9 en 2024. Cette baisse est observée dans les deux milieux de résidence, de 4,2 à 3,7 personnes en milieu urbain et de 5,3 à 4,4 personnes en milieu rural.

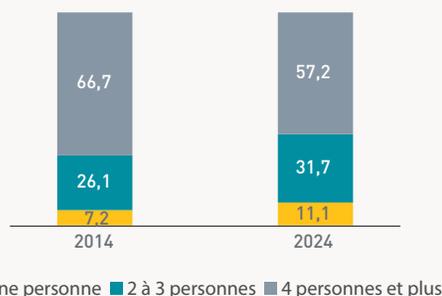
Figure 6 : Evolution de l'effectif des ménages et de la taille moyenne des ménages



Source : HCP, RGPH 2004, 2014, 2024

Au vu de cette évolution, la structure des ménages a évolué entre 2014 et 2024. Au cours de cette période, la proportion des ménages composés d'une seule personne a augmenté de 7,2% à 11,1% et celle de deux à trois personnes de 26,1% à 31,7%. En revanche, la part des ménages constitués de quatre personnes ou plus a diminué de 66,7% à 57,2%.

Figure 7 : Evolution de la composition des ménages



Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

Des ménages de plus en plus dirigés par des femmes

Dans le sillage de ces évolutions, la proportion de ménages dirigés par des femmes a augmenté de 16,2% en 2014 à 19,2% en 2024. Cette augmentation reflète des évolutions significatives dans les rôles sociaux et économiques des femmes, ainsi que dans la dynamique familiale. Cette tendance est plus marquée en milieu urbain, où la part des ménages dirigés par des femmes atteint 21,6% en 2024, contre 14,5% en milieu rural.

II. Capital humain



II. Capital humain

Une progression continue de la scolarisation des enfants

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le taux de préscolarisation des enfants âgés de 4 à 5 ans s'est établi à 62,7% au niveau national, 66,8% en milieu urbain et 56,9% en milieu rural. Par sexe, il est de 62,5% pour les garçons contre 63,0% pour les filles.

A l'échelle nationale, le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans est passé de 94,5% en 2014 à 95,8% en 2024. Cette progression est plus marquée en milieu rural et parmi les filles. Dans le milieu rural, ce taux est passé de 91,4% à 95,1% et parmi les filles de 93,9% à 95,9%. A noter à cet égard, l'augmentation notable de la scolarisation des filles rurales de 90% à 95,1% entre 2014 et 2024.

En 2024, le taux de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans atteint 92,8% au niveau national contre 84,1% en 2014. Cette amélioration concerne les deux milieux de résidence, avec une hausse plus marquée en milieu rural, de 72,3% à 87,9%, qu'en milieu urbain, de 93,4% à 96,1% sur la même période.

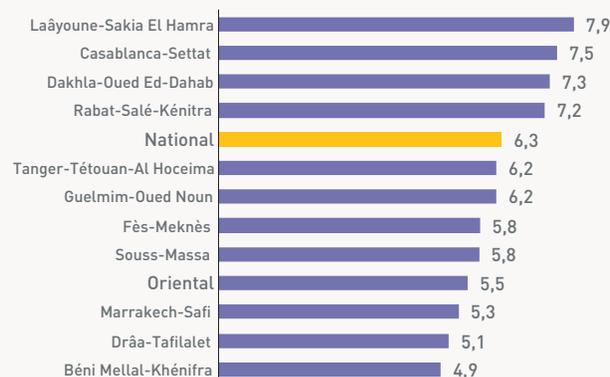
Par sexe, le taux de scolarisation des enfants âgés de 12 à 14 ans tend à l'égalité entre garçons (93,4%) et filles (92,1%), après avoir été marqué par un écart significatif en 2014, avec un taux de scolarisation respectivement de 88,7% et 79,4%.

Amélioration de la durée moyenne d'études

La durée moyenne de scolarisation, exprimée en nombre d'années d'études de la population âgée de 25 ans et plus, est passée de 4,4 années en 2014 à 6,3 années en 2024. Cette moyenne de scolarisation est de 7,9 années en milieu urbain contre 3,2 années en milieu rural, de 7,3 années pour les hommes contre 5,2 années pour les femmes.

Par région, la durée moyenne de scolarisation dépasse la moyenne nationale dans les régions de Laayoune-Sakia Hamra (7,9 années), Casablanca-Settat (7,5 années), Dakhla-Oued Ed-Dahab (7,3 années) et Rabat-Salé-Kénitra (7,2 années). Cette moyenne est la plus faible dans les régions de l'Oriental (5,5 années), Marrakech-Safi (5,3 années), Darâa-Tafilalt (5,1 années) et Béni Mellal-Khénifra (4,9 années).

Figure 8 : Durée moyenne d'études de la population âgée de 25 ans et plus par région (en années)



Source : HCP, RGPH 2024

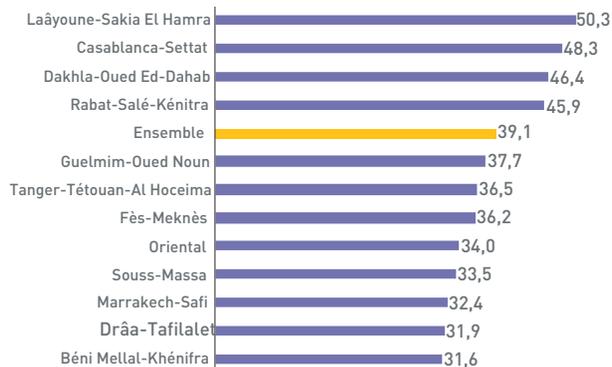
Amélioration du niveau d'étude de la population âgée de 25 ans et plus

Entre 2014 et 2024, le capital humain a connu une amélioration, appréciée par une hausse de 30,2% à 39,1% de la proportion de la population âgée de 25 ans et plus ayant atteint au moins le niveau d'études secondaires collégiales. D'autre part, une diminution significative a été observée dans la proportion des personnes de 25 ans et plus sans aucun niveau d'instruction, passant de 44,6% en 2014 à 36,3% en 2024. En revanche, la proportion de la population ayant le niveau d'étude primaire a pratiquement stagné, autour de 21% (21,7% en 2024 contre 21,2% en 2014).

En 2024, l'amélioration du capital humain varie selon le milieu de résidence et le genre. La proportion de la population âgée de 25 ans et plus ayant atteint au moins le niveau d'études secondaires collégiales s'élève à 50,4% en milieu urbain contre 18,1% en milieu rural, et 45,7% pour les hommes, contre 32,7% pour les femmes.

Par région, la proportion de la population âgée de 25 ans et plus disposant d'au moins le niveau d'études secondaires collégiales dépasse la moyenne nationale (39,1%) dans les régions de Laayoune-Sakia Hamra (50,3%), Dakhla-Oued Ed-Dahab (46,4%), Casablanca-Settat (48,3%) et Rabat-Salé-Kénitra (45,9%). Cette proportion est plus faible dans les régions de Marrakech-Safi (32,4%), Sous-Massa (33,5%), Darâa-Tafilalt (31,9%) et Béni Mellal-Khénifra (31,6%).

Figure 9 : Proportion de la population âgée de 25 ans et plus ayant au moins le niveau d'études collégial par région



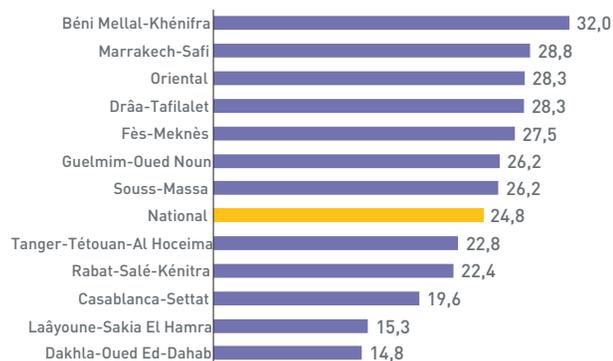
Source : HCP, RGPH 2024

Les femmes et les ruraux sont de plus en plus alphabétisés

En 2024, le taux d'analphabétisme s'établit à 24,8%, contre 32,2% dix ans plus tôt. Cette baisse a été plus marquée en milieu rural, de 47,5% à 38,0%, qu'en milieu urbain, de 22,6% à 17,3%, et parmi les femmes, de 42,1% à 32,4%, que parmi les hommes, de 22,2% à 17,2%. Le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge, passant de 1,6% parmi les moins de 15 ans à 3,0% pour les 15-24 ans et atteint 51,0% parmi les 50 ans et plus. Par rapport à 2014, ces taux sont respectivement de 3,9%, 11% et 61,4%.

A l'échelle régionale, l'incidence de l'analphabétisme est plus importante dans les régions de Béni Mellal-Khénifra (32%), Marrakech-Safi (28,8%), l'Oriental (28,3%), Darâa-Tafilalt (28,3%), et Fès-Meknès (27,5%). En revanche, cette incidence demeure moins prononcée dans les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (14,8%), Laayoune-Sakia Hamra (15,3%), Casablanca-Settat (19,6%) et Rabat-Salé-Kénitra (22,4%).

Figure 10 : Taux d'analphabétisme de la population de 10 ans et plus par région



Source : HCP, RGPH 2024

Langues lues et écrites

Presque la totalité de la population alphabétisée, âgée de 10 ans et plus, sait lire et écrire la langue Arabe (99,2%) alors que 1,5% déclare savoir lire et écrire l'Amazigh en utilisant le graphie Tifinagh. Concernant les langues étrangères, cette proportion s'élève à 57,7% pour le Français, à 20,5% pour l'Anglais, à 1,2% pour l'Espagnol et à 1% pour les autres langues.

La maîtrise du Français et de l'Anglais est plus importante en milieu urbain, avec respectivement 64,3% et 25,2% de la population alphabétisée, âgée de 10 ans et plus, contre 42,1% et 9,6% en milieu rural.

Au niveau régional, la quasi-totalité de la population alphabétisée, âgée de 10 ans et plus, maîtrise la langue Arabe. La maîtrise de la langue française est de 47,9% dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, de 60,1% dans Souss-Massa, de 61,3% dans Rabat-Salé-Kénitra et de 64,0% dans Casablanca-Settat. S'agissant de la langue anglaise, sa maîtrise varie entre 15,8% au niveau de la région de Drâa-Tafilalet et à près de 24% au niveau des régions de Rabat-Salé-Kénitra (23,9%) et Casablanca-Settat (24,1%).

Expressions linguistiques utilisées par la population

Près de neuf personnes sur dix (91,9%) utilisent Darija marocain (96,3% en milieu urbain contre 84,5% en milieu rural). La proportion de la population utilisant la langue Amazigh s'élevé à 24,8% en 2024 (19,9% en milieu urbain et 33,3% au milieu rural). Selon les expressions linguistiques de la langue Amazigh, il est à noter que Tachelhit est utilisé par 14,2% de la population, suivie de Tamazight avec 7,4% et de Tarifit, avec 3,2%. Le Hassania est utilisé par 0,8% de la population.

Au niveau régional, la majorité de la population utilise Darija marocain, avec une proportion qui varie de 98,2% dans les régions de Casablanca-Settat et de Rabat-Salé-Kénitra à 64,1% dans la région de Drâa-Tafilalet.

Tachelhit est plus utilisé dans les régions de Souss-Massa (63,2%), de Guelmim-Oued Noun (48,1%), de Drâa-Tafilalet (25,8%), de Marrakech-Safi (24,5%) et de Béni Mellal-Khénifra (14,4%). S'agissant du Tamazight, il est utilisé par 46,2% de la population de la région Drâa-Tafilalet, suivie de Béni Mellal-Khénifra (27,4%) et de Fès-Meknès (10,3%). Concernant Tarifit, il est utilisé par 31,1% de la population de la région de l'Oriental et par 7,8% de celle de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

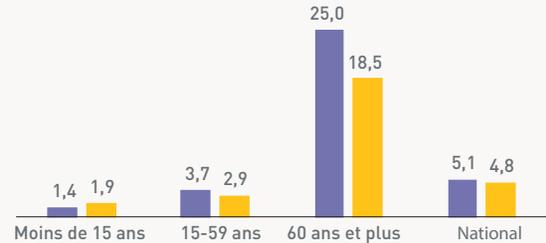
Prévalence du handicap

Le taux de prévalence du handicap³ a légèrement baissé de 5,1% à 4,8% entre 2014 et 2024. Ce taux est plus élevé en milieu rural, avec 5,6% contre 4,2% en milieu urbain. Ce phénomène touche beaucoup plus les personnes âgées de 60 ans et plus, avec un taux de 18,5%, suivies par les personnes âgées de 15 à 59 ans, avec 2,9%, et les enfants de moins de 15 ans, avec 1,9%.

Au niveau régional, le taux de prévalence du handicap varie de 2,2% dans la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab à 5,9% dans la région de l'Oriental. A l'intérieur de cette fourchette, deux groupes de régions peuvent être discernées : Celles ayant des taux de prévalence inférieurs à la moyenne nationale (4,8%) : Dakhla- Oued Ed dahab, Laâyoune-Sakia El Hamra, Casablanca-Settat, Rabat-Sale-Kenitra, Souss-Massa, Guelmim-Oued Noun et Marrakech-Safi. Le reste des régions présentent un taux de prévalence de handicap supérieur ou égal à 4,8%.

³ Se référant aux normes des Nations Unies, le HCP considère en situation de handicap toute personne ayant au moins une incapacité totale ou une grande difficulté dans l'un des six domaines fonctionnels (la vision, l'audition, la mobilité, la capacité cognitive, l'entretien personnel et la communication avec la langue habituelle).

Figure 11 : Prévalence du handicap en 2014 et en 2024



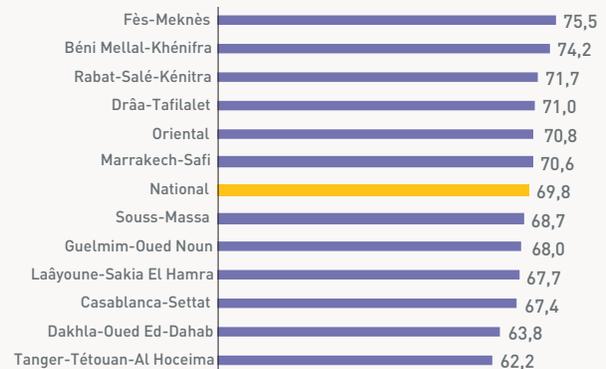
Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

Près de sept personnes sur dix disposent d'une couverture médicale

A l'échelle nationale, 69,8% de la population déclare disposer d'une couverture médicale⁴, 69,3% en milieu urbain et 70,6% en milieu rural. Ce taux de couverture médicale atteint 69,0% chez les hommes et 70,6% chez les femmes.

Par région, le taux de couverture médicale est nettement supérieur à la moyenne nationale dans les régions de Fès-Meknès (75,5%) et de Béni Mellal-Khénifra (74,2%). En revanche, ce taux est inférieur à cette moyenne dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (62,2%) et de Dakhla-Oued Ed-Dahab (63,8%).

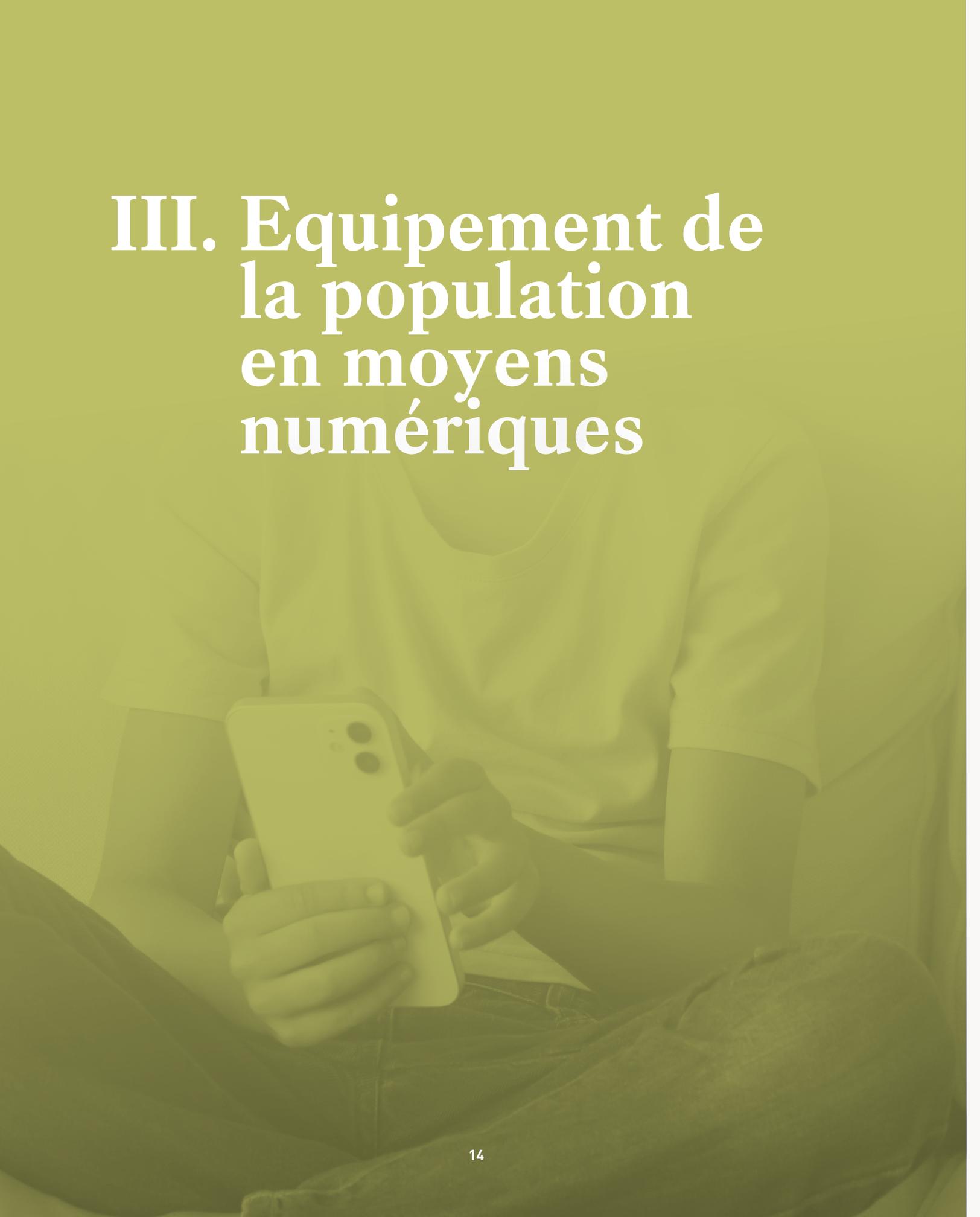
Figure 12 : Taux de couverture médicale par région



Source : HCP, RGPH 2024

⁴ Les individus adhérents ou ayants droits à un des systèmes de couverture médicale (AMO-CNOPS, AMO-CNSS y compris TADAMOUN et ACHAMEL, société d'assurance privé et autres).

III. Equipement de la population en moyens numériques



III. Equipement de la population en moyens numériques

Les personnes qualifiées sont plus équipées en moyens numériques

La part de la population âgée de 15 ans et plus, possédant un téléphone personnel, est de 84,4% à l'échelle nationale, 89,3% en milieu urbain et 75,5% en milieu rural. Cette part s'élève à 90,3% parmi les hommes et à 78,7% parmi les femmes. La possession d'un téléphone personnel augmente avec le niveau d'étude, passant de 69,0% parmi les personnes n'ayant aucun niveau d'étude à 98,6% parmi celles ayant le niveau d'étude supérieur.

Quant à la possession d'un ordinateur personnel ou d'une tablette, elle concerne 8,8% des personnes âgées de 15 ans et plus (12,5% en milieu urbain et 2,0 % en milieu rural). Les jeunes de 15 à 34 ans sont les mieux équipés, avec une proportion de 12,2%. Cette proportion augmente avec le niveau d'étude, passant de 0,8% pour les personnes ayant le niveau primaire à 2,5% pour celles ayant le niveau secondaire collégial, à 12,4% pour les personnes ayant le niveau secondaire qualifiant, et atteint 43% pour celles ayant le supérieur.

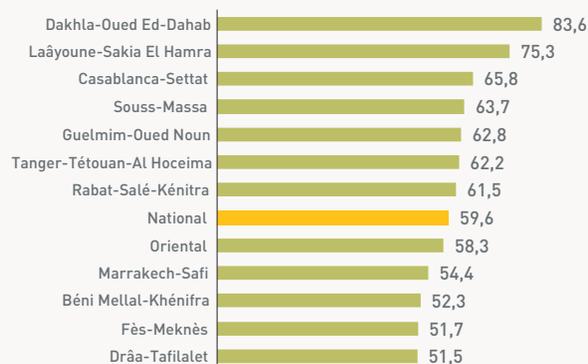
Les jeunes et les personnes instruites sont les plus utilisateurs d'Internet

Plus de la moitié de la population âgée de 15 ans est plus (59,6%) a déclaré avoir utilisé Internet durant les trois mois précédant le recensement, avec une utilisation

prépondérante en milieu urbain (70,2%) qu'en milieu rural (40,4%). Ventilée par sexe, cette proportion est plus importante chez les hommes (64,4%) que chez les femmes (55,0%). Les jeunes de 15 à 34 ans sont les plus utilisateurs d'Internet (76,9%). Cette proportion augmente avec le niveau d'étude, passant de 22,2% pour les personnes n'ayant aucun niveau à 56,3% pour celles ayant le primaire et à 95,5% pour le niveau supérieur.

Par région, l'utilisation d'Internet dépasse la moyenne nationale dans les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (83,6%), Laâyoune-Sakia Hamra (75,3%) et Casablanca-Settat (65,8). En revanche, cette proportion est la plus faible dans les régions de Daraa-Tafilalt (51,5%), Fès-Meknès (51,7%), Béni Mellal-Khénifra (52,3%) et Marrakech-Safi (54,4%).

Figure 13 : Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant Internet par région



Source : HCP, RGPH 2014 et 2024

IV. Défis socio-économiques



IV. Défis socio-économiques

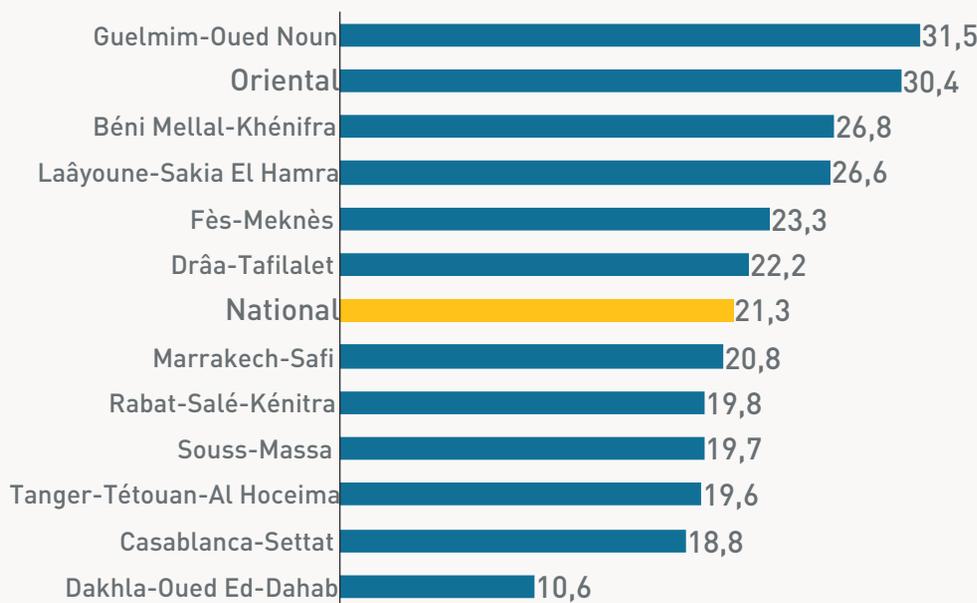
Recul du taux d'activité et augmentation du taux de chômage

Près de quatre personnes sur dix âgées de 15 ans et plus (41,6%) exercent une activité économique en 2024 contre 47,6% en 2014. Ce taux est plus élevé parmi les hommes (67,1% en 2024 contre 75,5% en 2014) que parmi les femmes (16,8% contre 20,4%) et en milieu urbain (43,8% contre 49,1%) qu'en milieu rural (37,6% contre 45,1%).

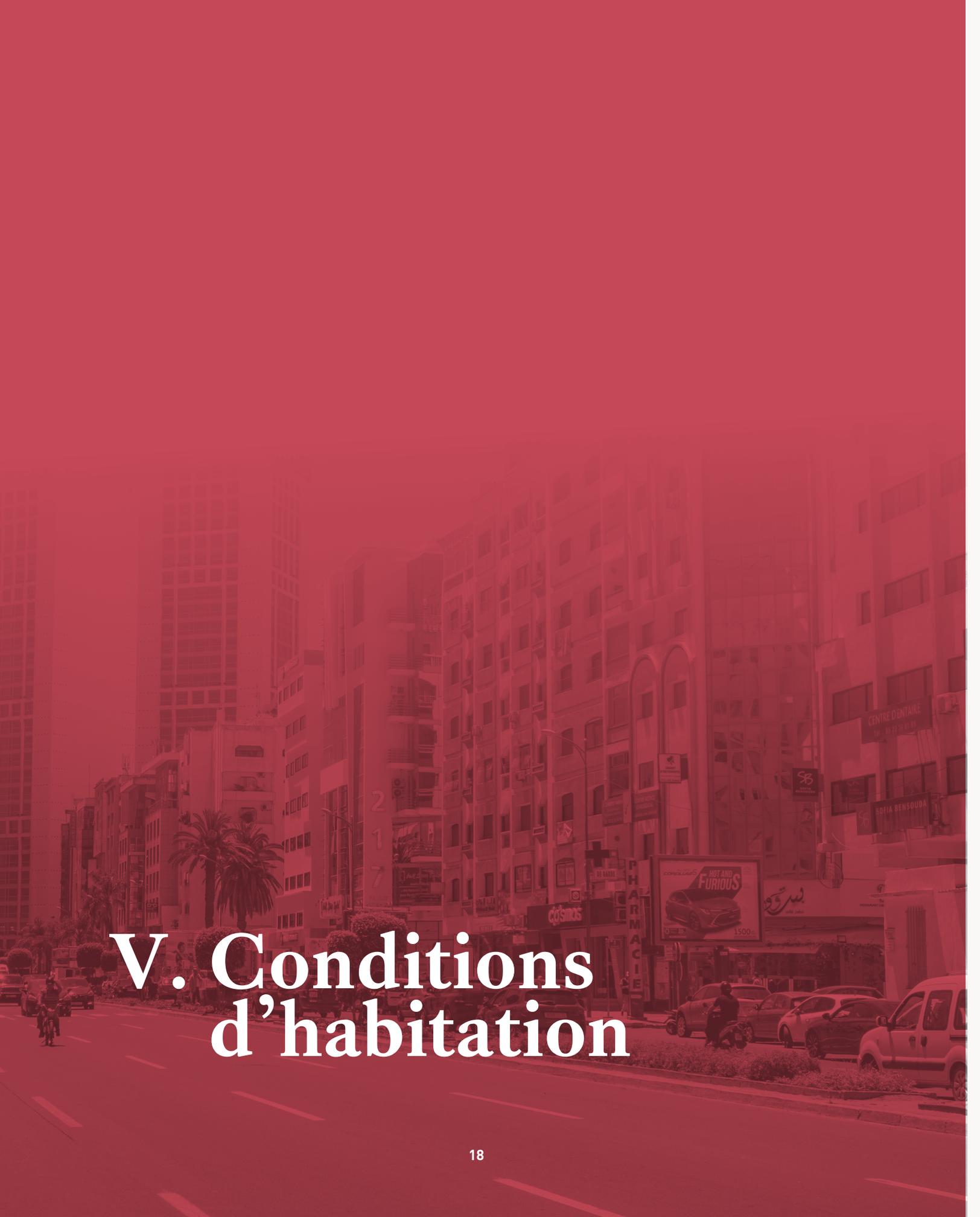
Entre 2014 et 2024, le taux de chômage est passé de 16,2% à 21,3% (de 19,3% à 21,2% en milieu urbain et de 10,5% à 21,4% en milieu rural). Ce taux est plus élevé parmi les femmes (25,9% en 2024 contre 29,6% en 2014) que parmi les hommes (20,1% en 2024 contre 12,4% en 2014).

A l'échelle régionale, l'incidence du chômage est plus importante dans les régions de Guelmim-Oued Noun (31,5%), l'Oriental (30,4%), Béni Mellal-Khénifra (26,8%), Laayoune-Sakia Hamra (26,6%) et Fès-Meknès (23,3%). Le taux de chômage est relativement moins élevé dans les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (10,6%), Casablanca-Settat (18,8%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (19,6%), Souss-Massa (19,7%) et Rabat-Salé-Kénitra (19,8%).

Figure 14 : Taux de chômage de la population de 15 ans et plus par région



Source : HCP, RGPH 2024



V. Conditions d'habitation

V. Conditions d'habitation

Des logements de plus en plus modernes

La répartition des ménages urbains en 2024 selon le type de logement occupé montre que 65,4% réside dans des maisons marocaines modernes⁵, suivies des appartements⁶ (24,4%), des maisons marocaines traditionnelles (2,6%), des villas (2,7%). Par rapport à 2014 ces proportions étaient respectivement de l'ordre de 65%, 17,5%, 5,5% et 4,5%.

Concernant les logements sommaires ou bidonvilles en milieu urbain, leur proportion a baissé de 5,2% en 2014 à 3,3% en 2024. De même, la proportion des logements de type rural ou local non destiné à l'habitation est passée de 2,4% en 2014 à 1,7% en 2024.

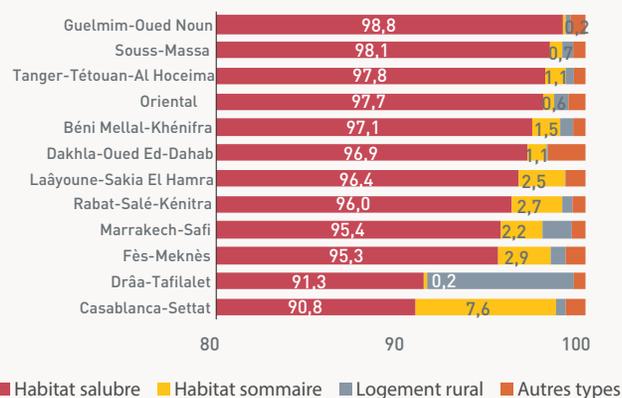
Dans le milieu rural, la part des logements de type rural (logement en pisé ou en dur) a baissé de 64,1% en 2014 à 53,3% en 2024 au profit des logements de type maison marocaine moderne, dont la proportion a augmenté de 25,9% à 37,6%.

En 2024, la répartition des ménages urbains par région et le type de logement occupé montre que la proportion des logements sommaires ou bidonvilles est plus importante dans les régions de Casablanca-Settat (7,6%), Fès-Meknès (2,9%), Rabat-Salé-Kénitra (2,7%), Laâyoune-Sakia El Hamra (2,5%) et Marrakech-Safi (2,2%). Dans les autres régions, cette incidence de l'habitat insalubre varie de 0,2% dans la région de Guelmim-Oued Noun à 1,5% dans celle de Béni Mellal-Khénifra.

⁵ Une maison marocaine moderne est une construction d'une structure individualisée à un ou plusieurs étages. Cette structure ne s'apparente ni à celle d'un immeuble à appartements, ni à celle d'une villa, ni à celle d'une maison traditionnelle

⁶ Un appartement se situe toujours dans un immeuble.

Figure 15 : Répartition des ménages urbains par type de logement et région



Source : HCP, RGPH 2024

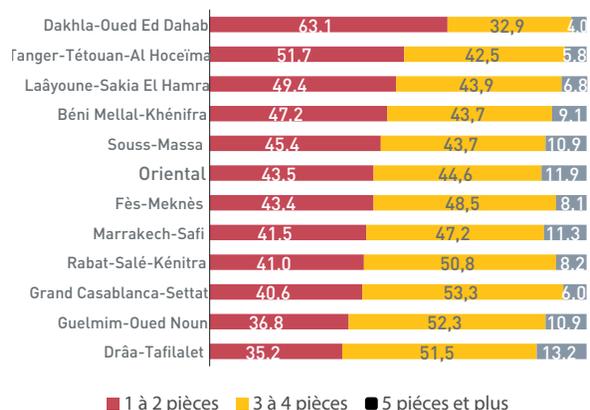
Les logements de type rural, qu'ils soient en pisé ou en dur, sont plus répandus dans les zones rurales des régions de Fès-Meknès (63,8%), Draa-Tafilalet (63,3%) et Marrakech-Safi (62,1%). En revanche, ces proportions sont plus faibles dans les régions du Sud, à savoir Laâyoune-Sakia El Hamra (16,2%) et Dakhla-Oued Ed-Dahab (0,7%).

Des ménages urbains occupant moins de pièces

La proportion de ménages urbains occupant des logements de 1 à 2 pièces a augmenté de 35,7% en 2014 à 43,5% en 2024, tandis que celle occupant des logements d'au moins 3 pièces a baissé de 64,3% à 56,5%.

La proportion de ménages urbains occupant des logements d'au moins 3 pièces est la plus élevée dans les régions de Guelmim-Oued Noun (63,2%) et de Drâa-Tafilalet (64,7%). En revanche, elle est la plus faible dans les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (36,9%) et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (48,3%).

Figure 16 : Répartition des ménages urbains selon le nombre de pièces occupés par région



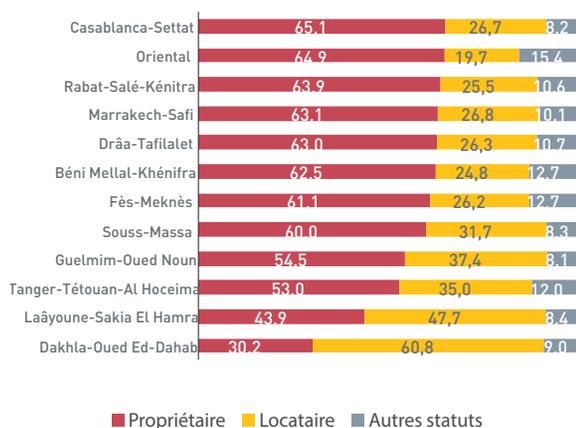
Source : HCP, RGPH 2024

Stagnation des ménages urbains propriétaires de leurs logements

Entre 2014 et 2024, la structure du statut d'occupation des logements en milieu urbain n'a pas significativement changé. La part des ménages urbains propriétaires de leur logement est passée de 61,9% à 61,5% et celle des locataires de 27,3% à 28%. De même la proportion des ménages logés gratuitement (7,1% à 7,5%) et des ménages occupant des logements de fonction (1,7% à 1,5%) est restée inchangée.

La part des ménages urbains propriétaires de leurs logements est la plus élevée dans les régions de Casablanca-Settat (65,1%), l'Oriental (64,9%), Rabat-Salé-Kénitra (63,9%) et Marrakech-Safi (63,1%). Elle est la plus faible dans les deux régions du sud (30,2% à Dakhla-Oued Ed-Dahab et 43,9% au niveau de Laâyoune-Sakia El Hamra.

Figure 17 : Répartition des ménages urbains selon le statut d'occupation du logement et la région



Source : HCP, RGPH 2024

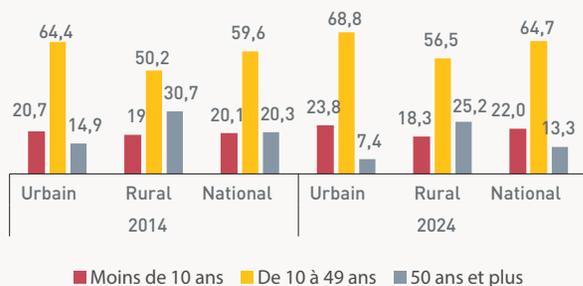
Rajeunissement du parc logement

La répartition des ménages selon l'ancienneté du logement montre qu'en 2024, 22% occupent un logement âgé de moins de 10 ans (23,8% en milieu urbain et 18,3% en milieu rural) contre 20,1% en 2014. La part des logements de 10 à 49 ans a augmenté durant la même période de 59,6% à 64,7% (de 64,4% à 68,8% en milieu urbain et de 50,2% à 56,5% en milieu rural). Dans ces conditions, le rajeunissement du parc logement se confirme, avec une baisse de la part des logements de plus de 50 ans de 20,3% à 13,3% entre 2014 et 2024 (de 14,9% à 7,4% en milieu urbain et de 30,7% à 25,2% en milieu rural).

Au niveau régional, la répartition des ménages selon l'ancienneté du logement montre que le pourcentage le plus important des logements de moins de 10 ans est enregistré dans les régions de Dakhla-Oued Ed-Dahab (35,6%), Laâyoune-Sakia El Hamra (32,2%), Rabat-Salé-Kénitra (25,0%) et Casablanca-Settat (23,4%). En revanche, les vieux logements de 50 ans et plus sont plus fréquents

dans les régions de Marrakech-Safi (20,9%), Béni Mellal-Khénifra (16,1%), Casablanca-Settat (16,2%), et Fès-Meknès (15,3%). Cependant, ce type de logement est moins fréquent dans les deux régions du Sud, Dakhla-Oued Ed-Dahab (0,8%) et Laayoune-Sakia El Hamra (0,6%).

Figure 18 : Répartition des ménages selon l'ancienneté des logements



Source : HCP, RGPH 2024

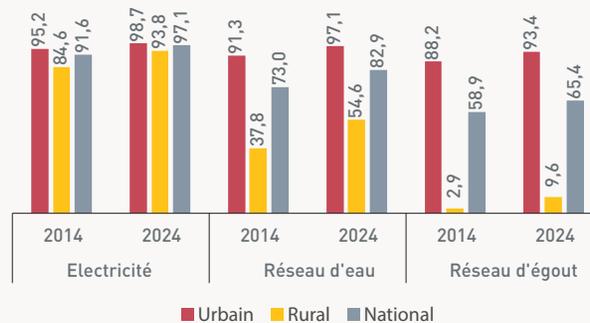
Des logements plus équipés en services de base

La proportion des ménages disposant de l'électricité s'élève à 97,1 % en 2024, contre 91,6% en 2014. Durant la même période, cette proportion est passée de 95,2% à 98,7% en milieu urbain et de 84,6% à 93,8% en milieu rural.

S'agissant de l'eau potable, la part des ménages raccordés au réseau d'eau potable a progressé de 73,0% en 2014 à 82,9% en 2024. Cette progression est plus marquée en milieu rural, de 37,8% à 54,6%, et tend à la généralisation

en milieu urbain, avec un taux de 97,1% en 2024, contre 91,3% en 2014. Concernant les autres sources d'eau potable équipées (fontaine, puit, Matfia ou point d'eau), elles sont utilisées par 8,9% des ménages, 23,6% en milieu rural et 1,6% en milieu urbain.

Figure 19 : Taux d'équipement des ménages en services de base



Source : HCP, RGPH 2024

Au niveau régional, les proportions de ménages ruraux raccordés au réseau d'eau potable sont les plus faibles dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (27,5 %), Rabat-Salé-Kénitra (31,4 %) et Laayoune-Sakia El Hamra (36,6 %). À l'inverse, les régions de Souss-Massa et Drâa-Tafilalet affichent des taux supérieurs à 86 %.

Par ailleurs, 93,4% des ménages urbains, en 2024, vivent dans des logements raccordés au réseau d'égouts, contre 88,2% en 2014, tandis que 4,6% disposent de fosses septiques, contre 9,6% dix ans plus tôt. En milieu rural, les fosses septiques et les puits perdus représentent le principal mode d'évacuation des eaux usées, avec 70,3% en 2024 contre 70,5% en 2014.



المندوبية السامية للتخطيط

+٠٥٤٣٠٤٣+ +٠٤٠٦٦٠٦٦+ | ٥٤٣٤٤٠

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Haut Commissariat au Plan du Maroc



Ilot 31-3, secteur 16, HAY RIAD,
RABAT – MAROC, BP : 178 – 10001
Tél.: +212(0)5 37 57 69 00
email : contact@hcp.ma/
statguichet@hcp.ma

W W W . H C P . M A